

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1495

19 juillet 2007

SOMMAIRE

Actaris Financial Services	71748	LKF S.A.	71724
Actaris Luxembourg	71760	Loran Télécommunications S.A.	71752
Audix S.A.	71749	Lumina Financing 2	71749
Belgravia European Properties Holding 2	71733	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A.	71747
Belvia S.à r.l.	71760	Luxembourg Shipping Services S.A.	71745
Broadway Properties Sàrl	71753	Luxgsm S.A.	71751
Class Real Estate Investments S.à r.l.	71744	MZ Finance S.A.	71741
Energy Communication S.A.	71749	Natoshia S.A.	71751
Enop 4 A.G.	71748	Neuenfelde Navigation AG	71746
Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l.	71744	SARA Real Estate Corporation S.à r.l. ...	71717
Europack S.A.	71750	S.C.I. Um Dreisch	71753
European Finance Corporation	71729	Senate Holdings S.A.	71759
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	71751	SRRI FEC1 S.à r.l.	71755
Graham Thomas Invest	71729	Summa Energy S.A.	71714
I.D.N. Gestion Sàrl	71750	Superga Lux S.A.	71741
International Fiduciary Trust	71759	Tapis Hertz S.à r.l.	71747
Jenebe International S.à r.l.	71730	Turbolux S.à r.l.	71750
Kerla	71752	Volnay Luxco II S. à r.l.	71725
Koxi S.à r.l.	71752	Wonder-Invest S.A.	71746
		Wonderview S.A.	71745

Summa Energy S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.474.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, né à Wilrik Belgique, le 17 décembre 1951 demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

ici représenté par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé données le 30 mai 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUMMA ENERGY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la détention de licence d'exploitation et de développement dans les hydrocarbures.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielle, mobilières et immobilières, se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, sans pouvoir cependant entraîner la modification essentielle ce celui-ci.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,00 EUR) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les actions ont été toutes souscrites par Monsieur Alexander Claessens, préqualifié, associé unique.

Les actions ont été libérées par un versement en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille huit cents euros (2.800,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Zbigniew Kulig, administrateur, né à Ostrow Wielkopolski (Pologne), le 3 mai 1953, demeurant au Paganiniego, 5/4, 20-850 Lublin, Pologne.
2. Monsieur Habib Diakhabi, administrateur, né à Paraya (Guinée Française), le 13 février 1951, demeurant au 2, Conteya Nongo /Ratoma, Conakry, Guinée.
3. Monsieur Krzysztof Kryla, administrateur, né à Warszawa (Pologne), le 22 juin 1971, demeurant à 4, Figara Street 03-604 Warsaw, Pologne.
4. Monsieur Donald Chodak, administrateur, né à Ilawa (Pologne), le 5 juin 1960, demeurant à Bukowinska 24A/53, 02-703 Warsaw, Pologne.

Deuxième résolution

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme Monsieur Zbigniew Kulig, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendu dans son sens le plus large et sous sa signature comme prévu à l'Article 9 des Statuts.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société INTERNATIONAL NET, ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O.Box N-529, Nassau Bahamas, IBC numéro 71055.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, LAC/2007/11134. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007069700/216/162.

(070073885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

SARA Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 108.218.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed,

Appears:

KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl, a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 101.221, (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of SARA REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed drawn up by the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 23 May 2005, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.218 and whose articles have been published in the Mémorial C dated 6 October 2005, number 993, page 47,650 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 9 of the Articles and of articles 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the official writing language of the Articles of the Company from Deutsch to French.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles of the Company, which shall read as follows:

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name SARA REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is also to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities, silent participation and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or an indirect interest which may take a form of a silent participation, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same

group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by hundred and twenty five (125) shares of hundred Euros (€ 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholders). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

Comparaît:

KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 101.221 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de SARA REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen le 23 mai 2005, ayant son siège social au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 108.218, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C en date du 6 octobre 2005, numéro 993, page 47,650 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 9 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la langue officielle des Statuts de la Société de l'allemand au français.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SARA REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et de détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par le biais, entre autre de, la souscription ou l'acquisition de tous titres, participations silencieuse et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, pouvant prendre la forme d'une participation silencieuse, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- €) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cent Euro (100,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 30 août 2006, vol. 438, fol. 6, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068034/242/383.

(070072895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

LKF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.917.

Im Jahre zweitausendsieben, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der LKF S.A. mit Sitz zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 107.917, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Paul Bettingen aus Niederanven am 25. April 2005, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 975 vom 3. Oktober 2005, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herr Yves Wallers, réviseur d'entreprises, beruflich wohnhaft zu L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer, Herr Guy Esch, Privatbeamter, beruflich wohnhaft zu L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler, Herr Daniel Reding, expert-comptable, beruflich wohnhaft zu L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind.

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Bertrange nach Ettelbrück;

- Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 2 der Statuten um diesen in Einklang zu bringen mit der obengenannten Beschlussfassung;

- Festlegung der Adresse der Gesellschaft.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Bertrange nach Ettelbrück zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ettelbrück.»

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy festgelegt.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007. Relation: REM/2007/1236. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007068308/218/49.

(070072919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Volnay Luxco II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 672.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.372.

In the year two thousand and seven, on the second day of February at 2.00 p.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VOLNAY LUXCO II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 22 January 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared VOLNAY LUXCO I S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Haarlem on 1 Februray 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the 12,400 shares of EUR 1.00 each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,400.00;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 660,000.00 in order to set the share capital at EUR 672,400.00, by way of the issue of 660,000 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.00 each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above together with an amount of EUR 2,640,000.00 to be allocated to the share premium reserve of the Company and subsequent cancellation of 12,400 shares of the Company and corresponding reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,400.00.

4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of the increase of the share capital of the Company specified under item 2. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives, to the extent necessary, the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 660,000.00 in order to set the share capital at EUR 672,400.00, by way of the issue of 660,000 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.00 each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

VOLNAY LUXCO I S.à r.l., prenamed, represented as stated above, declares to (i) subscribe all the newly issued 660,000 shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.00 each, and (ii) pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities by the Sole Shareholder to the Company, in an aggregate amount of EUR 3,300,000.00 is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 660,000.00 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an aggregate amount of EUR 2,640,000.00 is to be allocated to the share premium reserve of the Company,

it being understood that the 12,400 shares of the Company held by the Sole Shareholder prior to the Meeting comprised in the Assets and Liabilities contributed to the Company are forthwith cancelled and the share capital of the Company reduced by an amount of EUR 12,400.00 (corresponding to the aggregate amount of the nominal value of said 12,400 shares of the Company contributed to it), so that as a result the share capital of the Company amounts to an amount of EUR 660,000.00 represented by 660,000 shares having a nominal value of EUR 1.00 each.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is supported by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder as of 1 February 2007 and signed for approval by a representative of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 3,300,000.00.

It results furthermore from a certificate dated 1 February 2007, issued by the Sole Shareholder that:

«1. the Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as at 1 February 2007, it being understood that are also contributed any and all additional assets and liabilities held by the Sole Shareholder that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 3,300,000.00 and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.»

A copy of the above-mentioned balance sheet and certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder resolves to record that further to the above contribution of the Assets and Liabilities all the 660,000 shares with a nominal value of EUR 1.00 each in the share capital of the Company are held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the increase of the share capital of the Company resolved upon in the third resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 672,400.00 (six hundred seventy-two thousand four hundred Euro) represented by 672,400 shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) per share.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Tax exemption

Insofar as the above contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a capital company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) being contributed to another capital company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février, à 14.00 heures de l'après-midi.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VOLNAY LUXEMBOURG II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 22 janvier 2007 par acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu VOLNAY LUXEMBOURG I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Haarlem le 1^{er} février 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les 12.400 parts sociales de EUR 1,00 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 12.400,00;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 660.000,00 afin de porter le capital social à EUR 672.400,00, par l'émission de 660.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus ainsi que paiement d'un montant de EUR 2.640.000,00 qui sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société et annulation subséquente 12.400 parts sociales de la Société et réduction corrélative du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.400,00.

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter l'augmentation de capital mentionnés sous le point 2 ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, et pour éviter tout doute, la signature dudit registre) de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée sous le point 2. ci-dessus, et d'effectuer toutes formalités y relative le cas échéant.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce, dans la mesure où cela est nécessaire, aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 660.000,00 afin de porter le capital social à EUR 672.400,00, par l'émission de 660.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

VOLNAY LUXCO I, S.à r.l., susmentionnée, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire toutes les 660.000 parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en la totalité de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs par l'Associé Unique à la Société, d'un montant total de EUR 3.300.000,00 est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 660.000,00 est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde d'un montant de EUR 2.640.000,00 est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société, étant précisé que les 12.400 parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique avant l'Assemblée, comprises dans les Actifs et Passifs apportés à la Société, sont immédiatement annulées et le montant du capital social de la Société réduit d'un montant de EUR 12.400,00 (correspondant au montant global de la valeur nominale desdites 12.400 parts sociales de la Société apportées à cette dernière), de telle sorte qu'au final le capital social de la Société s'élève à EUR 660.000,00 représenté par 660.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée par, entre autres choses, un bilan de l'Associé Unique au 1^{er} février 2007 et signé pour approbation par un représentant de l'Associé Unique, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins EUR 3.300.000,00.

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 1^{er} février 2007, émis par l'Associé Unique, que:

«1. les Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique à la Société sont indiqués dans le bilan en annexe au 1^{er} février 2007, étant entendu que sont également apportés tous les actifs et passifs de l'Associé Unique qui existeraient à la date de l'apport, non mentionnés parce qu'inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui y seraient attachés de quelque manière que se soit;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société tels que figurant au bilan en annexe est d'au moins EUR 3.300.000,00 et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait pu déprécier la l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne font l'objet d'aucune restrictions et ne sont grevés d'aucun gage ou autre sûreté en limitant la cessibilité ou en réduisant la valeur;

4. toutes les formalités nécessaires au transfert de la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplis par les administrateurs de l'Associé Unique.»

Une copie du bilan et du certificat susmentionnés, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'apport d'Actifs et Passifs ci-dessus la totalité des 660.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune est détenue par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la troisième résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 672.400,00 (six cent soixante-douze mille quatre cents euros) représenté par 672.400 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) par part sociale.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, individuellement sous leur seule signature, au nom de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, et pour éviter tout doute, la signature dudit registre) de l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'effectuer toutes formalités y relative le cas échéant.

Exonération fiscale

Etant donné que l'apport en nature décrit ci-dessus consiste en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux constituée au sein de l'Union Européenne (le Grand-Duché du Luxembourg) étant apportés à une autre société de capitaux constituée au sein de l'Union Européenne (le Grand-Duché du Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.000,00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 87, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068049/242/224.

(070072734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Graham Thomas Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 121.824.

—
Décision de l'Associé Unique en date du 11 mai 2007

L'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur CCMT PARTICIPATIONS S.A. et nomme comme administrateur unique (et administrateur-délégué) la société CKMV INVESTMENT INC, ayant pour représentant permanent Mrs Desiree Singh.

Le siège social de CKMV INVESTMENT INC se situe #1 Mapp Street à Belize City - Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 60982; elle a pour représentant permanent Mrs Desiree Singh.

Le remplacement de CCMT PARTICIPATIONS S.A. prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2010.

CKMV INVESTMENT INC

Administrateur-délégué

D. Singh

Représentant permanent

Référence de publication: 2007068097/1969/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

European Finance Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 21.097.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance

a) ont été renommés administrateurs

- Dr. Jacques Merkt, avocat, avec adresse professionnelle à CH-1211 Genève (Suisse), 15, rue Général Dufour

- Dr. Cyril Abecassis, avocat, avec adresse professionnelle à CH-1211 Genève (Suisse), 15, rue Général Dufour

- Dr. Saeed Abbas Ebraheem Yousif Al Yousif, homme d'affaires, demeurant à Jumeirah 1 55th, Street Villa 104, Dubai (U.A.E.).

b) a été nommé commissaire aux comptes

- SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.A., 15, rue Général Dufour, CH-1204 Genève, en remplacement de CONSENT TREUHAND A.G. et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2003, 2004 et 2005.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007068212/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.574.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of August,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JENEBE INTERNATIONAL S.à r.l (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number Section B Number 80 602 originally incorporated under the denomination of OR FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2001, lastly amended by deed enacted on June 17, 2005, by Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 14, 2005.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ariette Siebenaler, employee in Mersch and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The chairman requires the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) class Z shares, 17,258 (seventeen thousand two hundred and fifty-eight) class A shares, 6,386 (six thousand three hundred and eighty-six) class B shares, 11,450 (eleven thousand four hundred and fifty) class C shares, 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) class D shares, 4,176 (four thousand one hundred and seventy-six) class E shares, 3,322 (three thousand three hundred and twenty-two) class F shares, 6,920 (six thousand nine hundred and twenty) class G shares, 5,512 (five thousand five hundred and twelve) class H shares, 18,782 (eighteen thousand seven hundred and eighty-two) class I shares, 9,041 (nine thousand and forty-one) class J shares, 5,642 (five thousand six hundred and forty-two) class K shares and 5,633 (five thousand six hundred and thirty-three) class L shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of notice right;
2. Approval of the interim accounts as at 30 June 2006;
3. Redemption by the Company of the 4,176 class E shares held by the class E shareholders;
4. Immediate cancellation of the 4,176 class E shares and subsequent decrease of the share capital of the Company;
5. Amendment of article six, first paragraph, of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously acknowledged that a draft of the interim profits and losses accounts and the balance sheets of the Company as of 30 June 2006 were presented to the meeting (the «Interim Statement of Accounts»).

After having carefully reviewed said documents, the shareholders of the company unanimously approve the Interim Statement of Accounts.

Third resolution

It is unanimously resolved that the Company redeems 4,176 (four thousand one hundred and seventy-six) of its own class E shares (the «Shares», or individually a «Share»), representing the total entirety of the Class E Shares, to its class E shareholders (the «Redemption of the Shares»).

The Redemption of the Shares is made at a redemption price amounting to EUR 30,910,818.08 (thirty million nine hundred ten thousand eight hundred eighteen Euros and eight cents) (the «Redemption Price»), such Redemption Price being calculated pursuant to Article 6 ter, fourth paragraph, of the articles of association of the Company, which provides that, upon redemption, the Redemption Price will be equal to the Net Asset (as such term is defined by Article 6.5 of the articles of association of the Company), subject to the limitation set out under Article 6.6 of the articles of association of the Company.

In accordance with article 6 ter, second paragraph, of the articles of association of the Company, and given that the Redemption Price exceeds the aggregate nominal value of the shares, i.e. EUR 104,400.- (one hundred four thousand Euro) (the «Aggregate Nominal Value of the Shares»), it is acknowledged that, in view of the Interim Statement of Accounts, the Company has sufficient distributable funds within the meaning of article 72-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, in order to pay the excess purchase price.

The shareholders unanimously resolved that, for the purpose of verifying whether the Company has sufficient distributable funds for the Redemption of Shares, it is hereby relied on the Interim Statement of Accounts, which show total net assets of EUR 2,842,170.- (two million eight hundred forty-two thousand one hundred seventy Euros) as after the Redemption of the Shares.

The shareholders further noted that the Redemption Price is paid by the Company to the class E shareholders, provided however that a part of such Redemption Price amounting to EUR 4,469,025.72 (four million four hundred sixty-nine thousand twenty-five Euros and seventy-two cents) is conditional and is put under escrow.

The shareholders further unanimously resolved that the Redemption Price is to be paid by the Company to the class E shareholders, according to the terms and conditions of a share redemption agreement.

Fourth resolution

It is unanimously resolved, in accordance with the provisions of article 6ter of the Company's articles of association, to cancel the Shares, further to their redemption by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount corresponding to the Aggregate Nominal Value of the Shares (i.e. EUR 104,000.-).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 2,574,300.- (two million five hundred seventy-four thousand three hundred Euro), represented by 500 (five hundred) class Z shares, 17,258 (seventeen thousand two hundred and fifty-eight) class A shares, 6,386 (six thousand three hundred and eighty-six) class B shares, 11,450 (eleven thousand four hundred and fifty) class C shares, 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) class D shares, 3,322 (three thousand three hundred and twenty-two) class F shares, 6,920 (six thousand nine hundred and twenty) class G shares, 5,512 (five thousand five hundred and twelve) class H shares, 18,782 (eighteen thousand seven hundred and eighty-two) class I shares, 9,041 (nine thousand and forty-one) class J shares, 5,642 (five thousand six hundred and forty-two) class K shares and 5,633 (five thousand six hundred and thirty-three) class L shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and fully paid up.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the resolutions above have been estimated at about mille cinq cents euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and English and text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de JENEBE INTERNATIONAL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.602, initialement constituée sous la dénomination sociale OR FINANCEMENT, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2001, dernièrement modifié suivant acte par Maître André Jean-Joseph

Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date de 14 novembre 2005.

La séance est présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, employée privée à Mersch et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, et que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par la partie comparante, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales class Z, 17.258 (dix-sept mille deux cent cinquante-huit) parts sociales class A, 6.386 (six mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales classe B, 11.450 (onze mille quatre cent cinquante) parts sociales classe C, 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) parts sociales classe D, 4.176 (quatre mille cent soixante-seize) parts sociales classe E, 3.322 (trois mille trois cent vingt-deux) parts sociales classe F, 6.920 (six mille neuf cent vingt) parts sociales classe G, 5.512 (cinq mille cinq cent douze) parts sociales classe H, 18.782 (dix-huit mille sept cent quatre-vingt-deux) parts sociales classe I, 9.041 (neuf mille quarante et un) parts sociales classe J, 5.642 (cinq mille six cent quarante-deux) parts sociales classe K et 5.633 (cinq mille six cent trente-trois) parts sociales classe L de valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été dûment et préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au délai de convocation;
2. Approbation des comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006;
3. Rachat par la Société des 4.176 parts sociales classe E détenues par les associés classe E;
4. Annulation immédiate des 4.176 parts sociales classe E rachetées et réduction subséquente du capital social de la Société;
5. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société conformément aux résolutions précédentes;
6. Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé unanimement que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les associés de la Société approuvent unanimement les comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 30 juin 2006 (le «Bilan Intérimaire»).

Troisième résolution

Il est décidé unanimement que la Société rachète 4.176 (quatre mille cent soixante-seize) de ses propres parts sociales classe E (les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale») détenues par les associés classe E (le «Rachat des Parts Sociales»).

Le Rachat des Parts Sociales est effectué pour un prix de rachat d'un montant de EUR 30.910.818,08 (trente millions neuf cent dix mille huit cent dix-huit euros et huit cents) (le «Prix de Rachat»), ce Prix de Rachat étant calculé conformément à l'article 6 ter, quatrième paragraphe, des statuts de la Société selon lequel en cas de rachat, le Prix de Rachat est égal à l'Actif Net (comme défini par l'article 6.5 des statuts de la Société), sous réserve de la limitation prévue par l'article 6.6 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 6 ter, deuxième paragraphe, des statuts de la Société, et à condition que le Prix de Rachat soit supérieur à la valeur nominale globale des parts sociales, ici EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cent euros) (la «Valeur Nominale Globale»), il est approuvé que le Rachat des Parts Sociales puisse seulement être décidé dans la mesure qu'il y a suffisamment de fonds distribuables selon l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, disponible en ce qui concerne le prix d'achat excédent.

Il est décidé unanimement que, à fin de vérifier si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour le Rachat des Parts Sociales, elle peut compter sur le Bilan Intérimaire qui montre un actif net total de EUR 2.842.170,- (deux millions huit cent quarante-deux mille cent soixante-dix euros) après le Rachat des Parts Sociales.

Au-delà, les associés décident que le Prix de Rachat est payé par la Société aux associés classe E, dans la mesure où une partie de ce Prix de Rachat montant à EUR 4.469.025,72 (quatre millions quatre cent soixante-neuf mille vingt-cinq euros et soixante-douze cents) est conditionnel et mis en dépôt.

Au-delà, les associés décident unanimement que le Prix de Rachat est payé par la Société aux associés classe E au pro rata du nombre de parts sociales classe E détenue par chaque associé, selon les termes et conditions d'un contrat de rachat de parts sociales.

Quatrième résolution

Il est décidé unanimement en conformité avec les dispositions de l'article 6 ter des statuts de la Société d'annuler les Parts Sociales, après leur rachat par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales pré mentionnée, le capital social de la Société devra être réduit d'un montant correspondant à la Valeur Nominale Globale des Parts Sociales, soit EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cents euros).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident unanimement d'amender le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société, afin qu'il soit modifié ainsi:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est de EUR 2.574.300,- (deux millions cinq cent soixante quatorze trois cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales class Z, 17.258 (dix-sept mille deux cent cinquante-huit) parts sociales class A, 6.386 (six mille trois cent quatre-vingt-six), 11.450 (onze mille quatre cent cinquante) parts sociales classe C, 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) parts sociales classe D, 3.322 (trois mille trois cent vingt-deux) parts sociales classe F, 6.920 (six mille neuf cent vingt) parts sociales classe G, 5.512 (cinq mille cinq cent douze) parts sociales classe H, 18.782 (dix-huit mille sept cent quatre-vingt-deux) parts sociales classe I, 9.041 (neuf mille quarante et un) parts sociales classe J, 5.642 (cinq mille six cent quarante-deux) parts sociales classe K et 5.633 (cinq mille six cent trente-trois) parts sociales classe L de valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Siebenaler, S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 août 2006, vol. 438, fol. 4, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068051/242/207.

(070072890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Belgravia European Properties Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 128.530.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, having its registered office Standard Bank House 47-49, La Motte, St Helier, Jersey

duly represented by Mrs Muriel Bourgeois, expert-comptable, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2, société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by two thousand (2.000) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the First day of January and ends on the thirty First day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the two thousand (2.000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, previously named.

The amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The First financial year starts on this date and ends on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2007:

- Mr Laurent Heiliger, expert-comptable, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mr Manuel Hack, expert-comptable, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mr Henri Grisius, expert-comptable, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, First name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, ayant son siège social Standard Bank House 47-49, La Motte, St Helier, Jersey dûment représentée par Madame Muriel Bourgeois, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2, société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, prénommée.

La somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2007:

- Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourgeois, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007, Relation: EAC/2007/5908. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007070359/239/387.

(070075375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

MZ Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 102.499.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 mai 2007 que:

1. Monsieur Philippe Hervé, gérant de sociétés, né le 1^{er} avril 1952 à Le Mesnil-Esnard (France), demeurant à F-75017 Paris, 25, rue Rennequin, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 28 mai 2007;

2. Monsieur Thierry Leyne, gérant de sociétés, né le 8 septembre 1952 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à CH-1223 Coligny Genève, 2, chemin Byron, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 29 mai 2007;

3. Monsieur Victor Mickaël Uzan, gérant de sociétés, né le 7 mai 1972 à Créteil, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 31, rue Greffuhle, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 29 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068100/296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SUPERGA LUX S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 332 du 8 mars 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.322.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Colleaux, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

qui désigne comme secrétaire Monsieur Ismaël Hajjar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 59.796.000,- (cinquante-neuf millions sept cent quatre-vingt-seize mille euros) pour porter le capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 59.827.000,- (cinquante-neuf millions huit cent vingt-sept mille euros) par création de 597.960 (cinq cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune.

2. Souscription et libération des 597.960 (cinq cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent soixante) actions nouvelles par apport en nature. Paiement d'une soulte de EUR 5.000.077,- (cinq millions soixante-dix sept euros).

3. Annulation du capital autorisé existant et modification subséquente de l'article 5 des statuts. Introduction d'un nouveau capital autorisé de EUR 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros), le cas échéant par l'émission de 1.000.000,- (un million) de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cinquante-neuf millions sept cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 59.796.000,-) pour porter le capital social de la société de son mon montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-neuf millions huit cent vingt-sept mille euros (EUR 59.827.000,-) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent soixante (597.960) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Alain Breau, demeurant 3, rue Bartholdi, F-92100 Boulogne,

Ici représenté par Madame Stéphanie Colleaux, prénommée,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

qui déclare souscrire les cinq cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent soixante (597.960) actions nouvellement émises.

Toutes les actions ont intégralement libérées par un apport en nature consistant en un million cent quatre-vingt-dix huit mille huit cent trente-trois (1.198.833) actions, représentant 78% du capital de la société MANAGEMENT TEAM, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 28, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro R.C.S. Bobigny B 477 581 318, ayant un capital social de quinze millions trois cent soixante mille huit cent cinquante euros (EUR 15.360.850,-). Cet apport est évalué à soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille soixante-dix sept euros (64.796.077,- EUR), lequel montant sera affecté d'une part à l'augmentation de capital d'un montant de EUR 59.796.000,- et le solde faisant l'objet d'un versement d'une soulte de EUR 5.000.077,-.

L'apport, concernant l'augmentation de capital, a fait l'objet d'un rapport de réviseur délivré par Fons Mangen, réviseur d'entreprises, en date du 30 avril 2007, et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 59.796.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 597.960 actions à émettre en contrepartie, soit EUR 59.796.000,-»

Ledit rapport et ladite procuration resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

En contrepartie de cet apport, toutes les parts souscrites ont été immédiatement et intégralement libérées et une soulte d'un montant de cinq millions soixante-dix sept euros (5.000.077,- EUR) a été payée à Monsieur Alain Breau, prénommé, dont quittance.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de quatre-vingt-dix millions d'euros (EUR 90.000.000,-) pour porter le capital autorisé de la société de son mon montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) par l'émission de un million (1.000.000) de nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de cinquante-neuf millions huit cent vingt-sept mille euros (EUR 59.827.000,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-dix huit mille deux cent soixante-dix (598.270) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Dans les limites du capital autorisé tel que défini ci-avant, le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

- l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication de la présente l'assemblée générale du 2 mai 2007, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

- le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions conformément au présent article;

- Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps;

- Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles donnant droit à leurs détenteurs de souscrire de nouvelles actions à être émises par la Société. Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres dispositions et conditions des obligations convertibles seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles obligations convertibles et nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscrire et d'acheter les obligations convertibles.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs d'actions existantes.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Compte-tenu qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société par apport d'au moins 65% (en l'occurrence 78%) de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans l'un des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000,- (six mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Colleaux, I. Hajjar, G. Guissard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8103. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069678/242/144.

(070073948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Class Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.586.

Il résulte d'une cession du 9 août 2006 que la société UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée CLASS REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l. à la société HAILWOOD INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Gibraltar, 206 Main Street.

Pour avis sincère et conforme
Pour CLASS REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.
FIDEOS
Signature

Référence de publication: 2007068102/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: All Maid.
Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette.
R.C.S. Luxembourg B 123.236.

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Benvinda Almeida Da Silva, manager, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE NETTOYAGE ALMEIDA S. à r.l., ayant son siège social à L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C page 14207 de 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 123.236.

II.- Le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros, entièrement souscrites et libérées par Madame Benvinda Almeida Da Silva.

Sur ce, la comparante, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

La comparante décide de modifier la dénomination commerciale de la société en ALL MAID.

En conséquence, l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ENTREPRISE DE NETTOYAGE ALMEIDA S. à r.l., faisant le commerce sous la dénomination de ALL MAID.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Da Silva, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2007, Relation: MER/2007/676. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007070344/232/37.

(070075682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

—
EXTRAIT

Le 18 avril 2007 s'est tenue une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Référence de publication: 2007068150/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Wonderview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 2 mai 2007, de;

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, ayant son domicile professionnel au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de son poste d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, ayant son domicile professionnel au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de son poste d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, ayant son domicile professionnel au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président du conseil d'administration;
- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie) demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 2 mai 2007, de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.978.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- Madame Eva Reysenn, employée privée, née à Sedan (France) le 27 septembre 1964, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068245/550/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Neuenfelde Navigation AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.143.

—
EXTRAIT

Le 18 avril 2007 s'est tenu une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour extrait conforme

NEUENFELDE NAVIGATION AG

Signatures

Les membres du bureau

Référence de publication: 2007068154/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 2 mai 2007, de:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, ayant son domicile professionnel au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de son poste d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, ayant son domicile professionnel au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de son poste d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, ayant son domicile professionnel au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président du conseil d'administration;
- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie) demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 2 mai 2007, de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.978.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- Madame Eva Reysenn, employée privée, née à Sedan (France) le 27 septembre 1964, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068246/550/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Tapis Hertz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de cessions de parts intervenues en date du 16 avril 2007 que:

- Monsieur Guy Aach, demeurant au 18, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg, a cédé 10 parts sociales qu'il détenait dans la société TAPIS HERTZ S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 44, Grand'rue à Madame Nathalie Aach, demeurant au 56, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg,

- Madame Danielle Hertz, demeurant au 18, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg, a cédé 10 parts sociales qu'elle détenait dans la société TAPIS HERTZ S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 44, Grand'rue à Madame Nathalie Aach, demeurant au 56, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société TAPIS HERTZ S.à r.l. en date du 16 avril 2007 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions, le capital social de la société TAPIS HERTZ S.à r.l. est détenu comme suit:

- Monsieur Guy Aach, demeurant au 18, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg	38 parts
- Madame Danielle Hertz, demeurant au 18, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg	38 parts
- Madame Nathalie Aach, demeurant au 56, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg	24 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007068167/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 57.406.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 14 mai 2007

En date du 14 mai 2007, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger les mandats des personnes suivantes:

* Monsieur James D. Jameson,

* Monsieur Rolf Ruhfus,

* Monsieur Thomas Davidson,

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008;

- de prolonger le mandat de:

* Monsieur James D. Jameson,

en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008;

- de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + ASSOCIES S.à r.l. en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068172/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 mai 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, demeurant au 14, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, demeurant au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Monsieur Robert Schintgen, Privatbeamter, demeurant au 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldingen;

- Monsieur Frank Nimax, Privatbeamter, demeurant au 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbruck.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007068169/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Actaris Financial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.665.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on April 18th, 2007

- The resignation of Mr Clermont Matton, as class A Manager and Mr Jean-Paul Bize as class B Manager, with immediate effect be accepted;

- Mr Malcolm Unsworth, Chief Executive Officer, born on September 23rd, 1949 in Salford, Lancashire (England), professionally residing at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels (Belgium) be appointed as new class A Manager. His mandate will be unlimited.

- Mr Christian Kubitz, Legal Advisor, born on September 12th, 1966 in Laufen (Germany), professionally residing at 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, be appointed as new class B Manager. His mandate will be unlimited.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 avril 2007

- Les démissions de Monsieur Clermont Matton, gérant de Catégorie A et Monsieur Jean-Paul Bize, gérant de Catégorie B, avec effet immédiat sont acceptées;

- La nomination de Mr Malcolm Unsworth, Administrateur-délégué, né le 23 septembre 1949 à Salford, Lancashire (Royaume Uni), résidant professionnellement au 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), en tant que nouveau gérant de Catégorie A est acceptée. Son mandat aura une durée illimitée.

- La nomination de Mr Christian Kubitz, Conseiller juridique, né le 12 septembre 1966 à Laufen (Allemagne), résidant professionnellement au 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de Catégorie B est acceptée. Son mandat aura une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068256/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Audix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2007

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 12, Am Beiebiérg, L-6973 Rameldange, en remplacement de Monsieur Georges Kioes, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068170/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Lumina Financing 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.304.300,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 94.612.

Changement de dénomination de l'associé unique de la Société

- L'associé unique de la Société, détenant 52.172 parts sociales, a changé sa dénomination en COMPAGNIE DE L'AUDON, avec effet au 15 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

LUMINA FINANCING 2

Signature

Référence de publication: 2007068174/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Energy Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 103.443.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 22 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Serge Paritzky, Administrateur, administrateur, 309, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 22 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour ENERGY COMMUNICATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068197/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.393.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de M. Michael J. Maillis, Mme Mario-Maillis, Mme Alexandra Konida et le mandat du Commissaire aux Comptes de ALTER AUDIT, S.à r.l. pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068175/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Turbolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.
R.C.S. Luxembourg B 40.553.

—
Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés en date du 9 décembre 2005

A l'unanimité, Monsieur Gilles Schaufelberger, avec pour adresse 2, rue Saint-Michel à L-5637 Mondorf-les-Bains est confirmé comme gérant technique et Monsieur Patrick Sganzerla, avec pour adresse 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg est confirmé comme gérant administratif et ce tous deux pour une durée indéterminée.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007068178/1652/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

I.D.N. Gestion Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 105.534.

—
EXTRAIT

Suite au décès de Monsieur David Nehlig intervenu le 12 mars 2007, ses 62 parts sociales ont été transmises pour parts égales entre ses deux enfants mineurs:

- Mme Marie Nehlig, demeurant 11, rue Robert Schumann, F-57300 Mondelange, France, pour 31 parts sociales administrées par Mme Isabelle Nehlig jusqu'à la majorité de Melle Marie Nehlig;

- Mme Eva Nehlig, demeurant 11, rue Robert Schumann, F-57300 Mondelange, France, pour 31 parts sociales administrées par Mme Isabelle Nehlig jusqu'à la majorité de Melle Eva Nehlig.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour I.D.N. GESTION SARL, Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2007068198/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Natoshia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 89.197.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que la société GT NOMINEES INC et Messieurs Patrick Haller et Martin A. Rutledge ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société et que la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société en date du 1^{er} mars 2007.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007068179/520/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 16.575.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 4 avril 2007 au siège social*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG pour une période d'un an. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait conforme

M. Noij / J. S. Cornelis

Administrateur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007068180/520/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Luxgsm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 avril 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 2 avril 2007 que:

Les mandats de Messieurs Marcel Gross, demeurant au 26, rue de la Ferme à L-3235 Luxembourg; Joseph Glod, demeurant au 7, Cité Raedelsbesch à L-3314 Bergem; Marcel Heinen demeurant au 136, rue de France à L-4446 Belvaux; Jean-Marie Spaus, demeurant au 47, rue Paul Eyschen à L-7317 Müllendorf; Marco Barnig, demeurant au 36, rue Vullasang à L-4853 Rodange; Aloyse Wagner, demeurant au 16, rue Tony Neumann à L-2241 Luxembourg et Jacques Wolter, demeurant au 10, rue Michel Lentz à L-6944 Niederanven sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUXGSM SA.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068208/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Kerla, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.392.

Le Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société par une lettre datée du 5 avril 2007.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour avis sincère et conforme
Pour KERLA
BERNARD & ASSOCIES
Signature

Référence de publication: 2007068181/3361/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 75.228.

Le Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société par une lettre datée du 5 avril 2007.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour avis sincère et conforme
Pour LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.
BERNARD & ASSOCIES
Signature

Référence de publication: 2007068183/3361/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Koxi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 122.136.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts, dûment notifiée à la société, le capital social est souscrit comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Frédéric Dine, chef de produit habillement, né le 6 octobre 1977 à F-Thionville, demeurant à F-54112 Allamps, 22, rue des Violettes	24
- TUN INVEST S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.043, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis	76
Total	100

Pour extrait sincère et conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.
Pour KOXI S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007068185/664/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Broadway Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.392.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 15 mai 2007

1. La démission du gérant, M. Frank-Ulrich Schneider, a été acceptée.

2. M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée. Il pourra engager la société par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

BROADWAY PROPERTIES S.à r.l.

B. Faber

Gérant

Référence de publication: 2007068184/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

S.C.I. Um Dreisch, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg E 3.663.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand Hilbert, entrepreneur de construction, né à Luxembourg le 6 octobre 1965, demeurant à L-8445 Steinfort, 7a, Cité Rosenberg.

2.- Madame Nelly Meyers, indépendante, née à Luxembourg le 15 janvier 1966, demeurant à L-8445 Steinfort, 7a, Cité Rosenberg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: S.C.I. UM DREISCH.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Steinfort.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille euros (€ 5.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinquante euros (€ 50,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Fernand Hilbert, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Nelly Meyers, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq mille euros (€ 5.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Fernand Hilbert et Madame Nelly Meyers.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Fernand Hilbert et Madame Nelly Meyers, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3.- Le siège social est fixé à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Hilbert, N. Meyers, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2007, Relation: CAP/2007/1099. — Reçu 25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007070369/236/90.

(070075605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

SRRI FEC1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.403.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Mai.

Vor uns Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

SRR INVESTMENTS 1 LLP, mit Sitz in 26, Mount Row, London WK1 3SQ (England), eingetragen im Gesellschaftsregister vom England und Wales unter Nummer 323946,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, Privatbeamter, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt wird.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SRRI FEC1 S.à r. l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, die Förderung, den Besitz, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünf hundert Euro) eingeteilt in 125 (einhundert-fünfundzwanzig) Anteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, SRR INVESTMENTS 1 LLP, mit Sitz in Mount Row, 26, London WK1 3SQ (England), gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 2.000,-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

1. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

2. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the third day of May.

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SRR INVESTMENTS 1 LLP, with registered office at 26, Mount Row, London WK1 3SQ (England), registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 323946,

duly represented by Mr Marc Albertus, private employee, residing professionally in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is SRRI FEC1 S.à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and Payment

The 125 (one hundred and twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, SRR INVESTMENTS 1 LLP, with registered office at 26, Mount Row, London WK1 3SQ (England).

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: M. Albertus, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8104. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 30. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068521/242/234.

(070072843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Senate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.229.

—

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 422 du 17 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENATE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070004/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02406. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

International Fiduciary Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.340.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2007 que, suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2007 et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, Monsieur Jean-Pierre Gentili, expert comptable, demeurant à F-92110 Clichy, 202, Quai de Clichy, a été nommé administrateur-délégué, avec tous les pouvoirs pour

engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007068211/535/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Belvia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.675.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 23 mars 2007, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à SOUTHFORD HOLDING LIMITED, une société ayant son siège social au 57/63 Line Wall road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro B 98298

Depuis le 23 mars 2007, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de BELVIA S.à r.l. représentant l'intégralité du capital social de cette société sont détenues par SOUTHFORD HOLDING LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007068191/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Actaris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.892.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 108.636.

—
Resolution taken by the Board of Managers as at April 19th, 2007

- Mr Malcolm Unsworth, Manager, professionally dwelling at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels (Belgium), is appointed Chairman of the Board. He will assume this post for the whole duration of his mandate of Manager.

Résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 19 avril 2007

- Monsieur Malcolm Unsworth, Gérant, résidant professionnellement au 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), est nommé Président du Conseil de Gérance. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat de Gérant.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Pour ACTARIS LUXEMBOURG

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068254/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.